



Secours et Protection Animale

Refuge de Sarrebourg Pension Education
Route de Réding – 57400 Sarrebourg
Tél. : 03 87 03 53 14

Rappel des faits

Lors de la vidange d'un bassin de pisciculture, un employé a découvert le cadavre d'un chien qui apparemment avait été noyé : sa tête est recouverte d'un sac poubelle, ses pattes sont entravées par une sangle reliée à son cou. A l'intérieur du plastique, la gueule du chien avait été ligotée à l'aide de ruban adhésif. Les premières constatations permettent d'affirmer avec certitude que les faits sont récents car le corps n'est ni en décomposition, ni gonflé.

Le Refuge de Sarrebourg appelé sur place, récupère donc le corps dudit chien. Il s'agit d'une chienne dont l'identification par puce électronique bien en place ne donne malheureusement pas le nom du coupable. Cependant, le Refuge fait donc du porte à porte et après maintes recherches découvre enfin qui est son dernier "maître".

Déjà informée des faits, la gendarmerie est alors contactée pour lui communiquer le nom de la personne. La personne en question est convoquée et auditionnée : elle avoue être en grande difficulté financière et dans l'incapacité de pouvoir assurer l'entretien de la chienne notamment au regard de la nouvelle législation sur les chiens catégorisés, étant un croisé Rottweiler et Berger Allemand.

Son maître a donc choisi de s'en débarrasser. Une sordide mise à mort a suivi. Il a attiré la chienne dans ses bras, l'a caressé, puis de façon soudaine lui a bâillonné le museau à l'aide de scotch puis a recouvert sa tête avec un sac poubelle pour l'étouffer. L'agonie dura quelques minutes.

Le Refuge de Sarrebourg ayant déposé plainte pour acte de cruauté envers animal, l'homme devra expliquer son geste à la barre du Tribunal d'Instance au mois de Juin 2010. En vertu de l'Article 2-13 du Code de Procédure Pénale, nous vous invitons à signer notre pétition afin que cet homme fasse l'objet d'un jugement sévère et exemplaire pour ne plus avoir à traiter de tels actes. Le Refuge s'est porté partie civile et entend bien faire appliquer les textes en vigueur, ainsi avec votre appui nous pourrions auprès du Tribunal et auprès des pouvoirs publics faire entendre notre voix pour que le "meurtre" de cette pauvre chienne ne soit pas simplement une horreur de plus à inscrire dans notre "livre noir".

Avec vos voix, nous pouvons faire pression près le Tribunal et ainsi espérer déboucher sur un jugement sans précédent.

Merci à vous toutes et tous.



Membre de la **CNSPA**
Confédération nationale
des S.P.A. de France

reconnue d'utilité publique – Fondée en 1926